

Pourcentage d'élèves étrangers de la scolarité obligatoire, y compris ceux qui suivent un programme d'enseignement spécial, par canton, enseignement public et privé (année scolaire 2016-2017)

	Degré primaire (1 – 2)	Degré primaire (3 – 8)	Degré secondaire I (9 – 11)	Programme d'enseignement spécial	Pourcentage des élèves étrangers de la scolarité obligatoire
BE	18.2%	18.1%	15.8%	32.7%	18.0%
FR	24.3%	22.8%	20.4%	40.4%	23.0%
GE	43.1%	42.3%	40.7%	72.0%	43.3%
JU	13.8%	11.4%	13.0%	24.3%	12.4%
NE	22.3%	25.8%	22.9%	44.9%	25.5%
VS	27.5%	28.7%	26.0%	41.1%	27.9%
VD	35.3%	35.2%	32.7%	57.5%	35.4%

Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Les pourcentages pour les années 1-11 et de l'enseignement spécial ont été calculés par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).

Source et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS),

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnes-formation/ecole-obligatoire.html>
(consulté le 30.04.2018).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).